

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 25 juillet 2017, à 16h30.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 16h37 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2017-07-199 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-200 Résolution - Appui à la candidature du conseiller Daniel Gauthier en tant qu'administrateur de l'organisme Carrefour Action Municipale et Familles.

ATTENDU l'incessante implication de Daniel Gauthier dans la promotion, la mise en oeuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales au sein de la Municipalité ainsi que pour l'ensemble de la communauté de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU l'apport de celui-ci dans le développement et la mise en place de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

ATTENDU sa constante contribution lors des réflexions et l'interventions touchant l'amélioration de la qualité du milieu de vie des familles et des aînés, le maintien de saines habitudes de vie, la revitalisation des milieux ainsi que le développement social, l'équité pour les familles et les aînés

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu d'appuyer formellement la candidature du conseiller Daniel Gauthier au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'organisme Carrefour Action Municipale et Familles

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-201 Résolution - Octroi d'un mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation des travaux de réfection de tronçons de la Montée Crooks et du chemin des Arpents-Verts.

ATTENDU l'appel d'offres de services sur invitation soumises auprès de deux firmes d'ingénierie ;

ATTENDU les propositions conformes reçues à la date prévues du dépôt des propositions ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'octroyer à la firme Les Services EXP inc., le mandat pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation des travaux de réfection de tronçons de la Montée Crooks et du chemin des Arpents-Verts et ce, pour un montant de 24 144,75 \$, y incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué à l'offre de service déposée le 20 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-202 Résolution - Octroi d'un mandat d'ingénierie pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Avoca

ATTENDU l'appel d'offres de services sur invitation soumises auprès de trois firmes d'ingénierie ;

ATTENDU les propositions conformes reçues à la date prévues du dépôt des propositions ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d'octroyer à la firme Le Groupe SM International, le mandat pour la préparation des plans et devis en vue de la réalisation des travaux de réfection d'un tronçon du chemin Avoca et ce, pour un montant de 83 604,07 \$, y incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué à l'offre de service déposée le 24 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-203 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 concernant l'obligation d'un certificat d'occupation pour les résidences de tourisme.

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Cadieux relativement à la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 aux fins d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis d'occupation annuelle relatif aux résidences de touristes.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-204 Premier projet de règlement numéro RU-902-09-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 aux fins d'inclure des dispositions concernant la garde de poules pondeuses

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et les grilles des spécifications en faisant partie ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement sera tenue ultérieurement, conformément à la Loi

ATTENDU que le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, conformément à la Loi

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu d'adopter le premier projet de règlement de zonage numéro RU-902-09-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins de d'inclure des dispositions concernant la garde de poules en milieu urbain.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de vote

2017-07-205 Projet de règlement numéro RU-901-04-2017 modifiant le règlement numéro RU-901-2014 aux fins d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis de construction pour un poulailler et parquet ainsi qu'un certificat d'autorisation pour la garde des poules.

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014 ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce le projet de règlement sera tenue ultérieurement, conformément à la Loi;

ATTENDU que le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'adopter le projet de règlement numéro RU-901-04-2017 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014 aux fins d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis pour la garde de poules en milieu urbain.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-206 Résolution - Détermination de la date de tenue d'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du Règlement de zonage RU-902-09-2017 et du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-04-2017.

Il est proposé par le conseiller Louise Gorman et résolu, qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du Règlement de zonage numéro RU-902-09-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 et du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-04-2017 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014 soit tenue le 7 août 2017 à 18h00 à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-207 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 concernant l'obligation d'obtention d'un permis pour la garde de poules en milieu urbain.

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Gros relativement à la présentation en vue de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 aux fins d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis pour la garde de poules en milieu urbain.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-07-208 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que la présente séance soit levée à 17h00.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier